



La caisse des congès du btp ne veulent pas me payer mes congès

Par **AnP**, le **10/06/2016** à **16:14**

Bonjour,
J'ai été licenciée économique je travaillais chez un constructeur de maisons. La caisse des congès du BTP ne veut pas me régler mes congés (25 jours acquis et non pris) sous prétexte que j'ai accepté le CSP. Ce qui pour eux veut dire que je vais certainement retrouver un emploi dans le bâtiment et que j'aurais donc besoin de mes congés. Ont-ils le droit de ne pas me payer mes congés ?

Par **Lag0**, le **10/06/2016** à **16:29**

Bonjour,
Ça fait déjà un moment que la CNETP agit ainsi. Il est de plus en plus difficile de se faire payer les congés en cas de rupture de contrat. Il faut souvent attendre de retrouver un emploi qui n'entre pas dans le cadre de cette caisse pour qu'elle accepte de payer...